

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 3 septembre 2019, à 19 heures, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Suzie Domingue, Manon Morin, Laurie Soulard, Patrick Morin et Mathieu Bellerive.

Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Eric Fournier, l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt et le directeur des travaux publics, Mathieu Séguin.

Absence non motivée : Ghislain Brunet.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 19 heures.

2019-09-170

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière, tout en gardant les questions diverses ouvertes :

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019 et de la séance extraordinaire du 19 août 2019;
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1 Approbation des comptes à payer :
 - Liste des comptes au montant de 299 438,57 \$
 - Liste des salaires au montant de 77 104,20 \$
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'août 2019;
 - 5.2 Dons, commandites et partenariats;
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION**
 - 7.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;
 - 7.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil aux fonctionnaires et employés;
 - 7.3 Dépôt de la liste des virements budgétaires;
- 8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 8.1 Demande de dérogation mineure – Lot 4 728 863;
 - 8.2 Autorisation de lotissement et vente de terrain – Lot 4 729 805-P;
- 9. TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1 Remplacement d'une pompe au poste de pompage principal (SP-2);
 - 9.2 Autorisation dépassement de coûts – Inspection des égouts par caméra;

9.3 Remplacement de l'unité de climatisation/chauffage de la bibliothèque Desjardins;

10. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

10.1 Renouvellement de l'entente avec l'Association du hockey mineur de La Sarre;

10.2 Soumission pour les travaux de remplacement de la tuyauterie ou remplacement complet du refroidisseur de saumure au Centre Joachim-Tremblay;

10.3 Nomination au poste de responsable bibliothèque, culture et loisirs;

10.4 Nomination d'un responsable bibliothèque au Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec;

10.5 Fonds des infrastructures alimentaires locales – Projet « un jardin communautaire accessible et convivial »;

10.6 Autorisation d'utilisation du parc Tembec;

10.7 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Projet « Les aînés à l'ère numérique »;

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 Hébergement temporaire des résidents d'une résidence pour personnes âgées en cas d'incendie;

11.2 Remerciement à monsieur Michel Plourde;

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 Terrain de tennis (Patrick Morin);

13.2 Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire pour la défense de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

13.3 Marquage d'une ligne jaune sur la côte du 2^e-et-3^e Rang Est vis-à-vis la résidence de monsieur Jean Ouellet;

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

Les points 10.1, 13.1 et 13.3 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il y aura dispense de lecture des procès-verbaux. Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu les présents procès-verbaux conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et renoncent à sa lecture.

2019-09-171

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AOÛT 2019

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019 et de la séance extraordinaire du 19 août 2019 soient adoptés tels que présentés;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

4. TRÉSORERIE

2019-09-172

4.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Les listes suivantes soient acceptées :

- Liste des comptes au montant de 299 438,57 \$;
- Listes des salaires au montant de 77 104,20 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

5.1 CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS D'AOÛT 2019

Le directeur général et secrétaire-trésorier donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois d'août 2019.

2019-09-173

5.2 DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La demande d'aide financière adressée par Solidarité Grenville-sur-la-Rouge soit refusée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Madame Kathy Lacasse demande un suivi concernant le dossier d'exclusion de la zone d'intervention spéciale (ZIS). La mairesse, Lina Lafrenière l'informe que tous les documents ont été envoyés, mais que la Ville demeure sans nouvelle encore aujourd'hui.

7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

2019-09-174

7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Suzie Domingue qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 19-284 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires avec dispense de lecture.

Dépôt du projet de règlement

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par la conseillère Suzie Domingue.

2019-09-175

7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Laurie Soulard qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 19-285 concernant la délégation de pouvoirs du conseil aux fonctionnaires et employés.

Dépôt du projet de règlement

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par la conseillère Laurie Soulard.

7.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

Le directeur général, Éric Fournier dépose la liste des virements budgétaires effectués conformément au règlement.

8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2019-09-176

8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT 4 728 863

ATTENDU QU'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication conformément au règlement No 18-258 de la Ville de Macamic le 30 juillet 2019, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 21, rue Fortin-les-Berges, Macamic, portant le numéro de lot 4 728 863 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE permettre la construction d'un appentis de 3,66 mètres x 9,45 mètres à l'arrière du garage portant la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à 146,09 mètres carrés au lieu de 120 mètres carrés ne porteraient pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents qui se rattachent à la demande;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété située au 21, rue Fortin-les-Berges, Macamic, lot 4 728 863, soit acceptée aux conditions suivantes :

- Permettre la construction d'un appentis de 3,66 mètres x 9,45 mètres à l'arrière du garage portant la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à 146,09 mètres carrés au lieu de 120 mètres carrés tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic;
- **À la condition** de s'assurer que les distances prescrites par la réglementation municipale seront respectées, en particulier la marge de recul arrière.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2019-09-177

**8.2 AUTORISATION DE LOTISSEMENT ET VENTE DE TERRAIN
– LOT 4 729 805-P**

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour l'acquisition d'une partie du lot 4 729 805-P;

ATTENDU QUE la Ville souhaite conserver une voie d'accès le long de la voie ferrée;

ATTENDU QUE le nouveau lot créé par le lotissement du lot 4 729 805-P, d'une largeur de 11,61 mètres sur 47,27 mètres, aura une superficie d'environ 548,81 mètres carrés;

ATTENDU QUE le nouveau lot créé sera jumelé au lot 4 729 809;

ATTENDU QUE la Ville souhaite maintenir une distance séparatrice minimale de 30 mètres entre l'assiette d'une voie ferrée, partie délimitée par les rails, et un bâtiment principal;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : Le conseil municipal de la Ville de Macamic autorise le lotissement d'un nouveau lot avec une superficie d'environ 548,81 mètres carrés tel que décrit à l'annexe A de la présente résolution.

QUE : Le prix de vente de ce lot est fixé à 6,43 \$ le mètre carré, plus taxes applicables;

QUE : La création de ce lot est conditionnelle à un engagement par écrit et un dépôt de 2 000 \$ de la part du futur acquéreur à l'effet que ce dernier accepte le prix de vente, les coûts reliés aux frais de cadastre pour la création dudit lot;

QUE : L'éventuel acheteur devra s'engager dans l'acte de vente à maintenir une distance séparatrice minimale de 30 mètres entre le bâtiment principal et l'assiette d'une voie ferrée, partie délimitée par les rails;

QUE : Si le futur acquéreur décide de ne plus acheter ledit lot, le dépôt de 2 000 \$ ne lui sera pas remboursé afin de payer les frais que la Ville aura engagés pour le cadastre et le lotissement;

QUE : La mairesse, Lina Lafrenière et le directeur général, Éric Fournier ou l'adjointe à la direction générale, Joelle Rancourt, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

ANNEXE A

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

9. TRAVAUX PUBLICS

2019-09-178

9.1 REPLACEMENT D'UNE POMPE AU POSTE DE POMPAGE PRINCIPAL (SP-2)

ATTENDU QUE les travaux présentés sont inclus à la programmation de travaux de la TECQ;

ATTENDU QUE tous les postes de pompage d'eaux usées de la Ville sont programmés et adaptés pour des pompes Flygt;

ATTENDU QUE l'acquisition d'une pompe d'une autre marque exigerait de procéder au remplacement, total ou partiel, du panneau de contrôle et des autres équipements du poste de pompage;

ATTENDU QU'il y a un (1) seul fournisseur autorisé pour la vente de pompe Flygt dans la région;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 11.2.4 du Règlement 19-283 sur la gestion contractuelle, tout contrat de toute nature dont la valeur est d'au moins 25 000 \$, mais en bas du seuil obligeant à l'appel d'offres public pourrait exceptionnellement être conclu de gré à gré, dans la mesure où l'objet de la fourniture de matériel ou de services est dispensé de façon exclusive ou en lien avec du matériel, un équipement ou un service spécialisé qui est requis pour répondre le plus avantageusement aux besoins de la Ville;

ATTENDU QUE tel contrat ne pourra être conclu qu'après approbation par le conseil municipal sur la foi de vérifications documentées et d'explications qui lui auront été produites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à effectuer l'acquisition d'une pompe pour le poste de pompage principal (SP-2) au montant de 40 740 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2019-09-179

9.2 AUTORISATION DÉPASSEMENT DE COÛTS – INSPECTION DES ÉGOUTS PAR CAMÉRA

ATTENDU QUE la Ville de Macamic a retenu la soumission de Can-Explore au montant de 40 818,60 \$ plus taxes pour les travaux d'inspection par caméra des égouts;

ATTENDU QUE certaines sections du réseau d'égouts contenaient une très grande quantité de gravier et autres débris (cannettes, bouteilles, poêle de cuisson, végétation);

ATTENDU QUE l'inspection des égouts par caméra nécessite que les conduites soient nettoyées afin de produire un rapport précis sur les travaux réels à planifier au plan d'intervention;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le dépassement des dépenses au montant de 27 500 \$ plus taxes pour les travaux d'inspection par caméra des égouts.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2019-09-180

9.3 REPLACEMENT DE L'UNITÉ DE CLIMATISATION/CHAUFFAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE DESJARDINS

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise une dépense de 8 795 \$ plus taxes pour le remplacement de l'unité de climatisation/chauffage de la bibliothèque Desjardins de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

10. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

2019-09-181

10.2 SOUSSION POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA TUYAUTERIE OU REMPLACEMENT COMPLET DU REFROIDISSEUR DE SAUMURE AU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

ATTENDU QUE la Ville de Macamic a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de fournisseurs de refroidisseur de saumure;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic a reçu une soumission de CIMCO Réfrigération:

- Remplacement de la tuyauterie 59 500 \$ plus taxes
- Remplacement du refroidisseur 112 400 \$ plus taxes

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic refuse la soumission de CIMCO Réfrigération au montant de 59 500 \$ plus taxes pour les travaux de remplacement de la tuyauterie au Centre Joachim-Tremblay.

QUE : La Ville de Macamic refuse la soumission de CIMCO Réfrigération au montant de 112 400 \$ plus taxes pour les travaux de remplacement du refroidisseur de saumure au Centre Joachim-Tremblay puisque celle-ci excède le seuil obligeant à l'appel d'offres public;

QUE : La Ville de Macamic procède à un appel d'offres public de remplacement du refroidisseur de saumure au Centre Joachim-Tremblay.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2019-09-182

10.3 NOMINATION AU POSTE DE RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE, CULTURE ET LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise l'embauche, en date du 26 août 2019, de madame Charlene Corbeil comme employée à temps plein régulière (24 heures par semaine) au poste de responsable de la bibliothèque, culture et loisirs selon les conditions de travail négociées entre les parties;

QUE : La Ville de Macamic autorise l'embauche de madame Sylvie Paquin comme employée à temps partiel saisonnière (14 heures par semaine) au poste de responsable de la bibliothèque selon les conditions de travail négociées entre les parties;

QUE : Monsieur Éric Fournier, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la ville de Macamic tous les documents reliés à leur embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2019-09-183

10.4 NOMINATION D'UN RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE AU RÉSEAU BIBLIO ABITIBI-TÉMISCAMINGUE/NORD-DU-QUÉBEC

ATTENDU QUE le responsable de la bibliothèque affiliée est la personne qui gère le service de bibliothèque au niveau local;

ATTENDU QUE le responsable de la bibliothèque représente la municipalité auprès Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec concernant les affaires courantes de la bibliothèque municipale et qu'il a droit de vote lors de l'assemblée générale;

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Madame Sylvie Paquin soit nommée responsable de la bibliothèque au Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2019-09-184

10.5 FONDS DES INFRASTRUCTURES ALIMENTAIRES LOCALES – PROJET « UN JARDIN COMMUNAUTAIRE ACCESSIBLE ET CONVIVIAL »

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la présentation d'une demande d'aide financière au Fonds des infrastructures alimentaires locales - Projets d'amélioration des infrastructures et équipements pour le projet « Un jardin communautaire accessible et convivial »;

QUE : La directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Carole Dubois et/ou le directeur général, Éric Fournier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2019-09-185

10.6 AUTORISATION D'UTILISATION DU PARC TEMBEC

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise Carrefour Jeunesse Emploi Abitibi-Ouest à utiliser le parc Tembec et servir des boissons alcoolisées, pour l'organisation d'un événement qui aura pour objectif de dynamiser le secteur et favoriser le réseautage des jeunes âgés de 18 et plus qui se déroulera le 21 septembre 2019;

QUE : La Ville de Macamic offre gratuitement l'utilisation du parc Tembec à la condition Carrefour Jeunesse Emploi Abitibi-Ouest assure l'entretien du terrain et des installations mis à leur disposition immédiatement après l'événement. Si celui-ci est jugé inadéquat, la Ville pourra exécuter les travaux d'entretien requis aux frais de l'organisme au taux horaire de trente-cinq dollars (35 \$) plus taxes applicables;

QUE : Les organisateurs de l'événement devront fournir, avant la tenue de l'activité, une copie d'un permis valide émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux ainsi qu'une preuve d'assurance responsabilité civile.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2019-09-186

10.7 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS – PROJET « LES AÎNÉS À L'ÈRE NUMÉRIQUE »

ATTENDU QUE la Ville de Macamic a autorisé la présentation d'une demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour le projet « Les aînés à l'ère numérique »;

ATTENDU QU'une aide financière de 13 143 \$ a été accordée pour la réalisation du projet « Les aînés à l'ère numérique » (Entente n° 1581796);

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Carole Dubois et/ou le directeur général, Éric Fournier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs à ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-09-187

11.1 HÉBERGEMENT TEMPORAIRE DES RÉSIDENTS D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES EN CAS D'INCENDIE

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le directeur général, Éric Fournier à signer pour et au nom de la Ville une entente pour de l'hébergement temporaire des résidents en cas d'incendie avec la résidence pour personnes âgées « La Maison des Aînés »;

QUE : La Ville de Macamic communique les termes de cette entente aux autres résidences pour personnes âgées établies sur son territoire;

QUE : La Ville de Macamic autorise le directeur général, Éric Fournier à signer pour et au nom de la Ville une entente pour de l'hébergement temporaire des résidents en cas d'incendie avec les résidences pour personnes âgées établies sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillers.

2019-09-188

11.2 REMERCIEMENT À MONSIEUR MICHEL PLOURDE

CONSIDÉRANT la tenue d'une activité le 14 septembre 2019 afin de souligner les 50 ans d'implication de monsieur Michel Plourde au sein de la brigade des pompiers volontaires de Macamic;

CONSIDÉRANT la reconnaissance du conseil municipal envers les bénévoles qui s'impliquent afin d'assurer la protection de l'ensemble des citoyens et citoyennes de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QU' : Une lettre soit envoyée à monsieur Michel Plourde afin de le remercier sincèrement pour sa généreuse implication et son dévouement, depuis 50 ans, au sein de la brigade des pompiers volontaires de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

12. RAPPORT DES COMITÉS

La mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères Suzie Domingue et le conseiller Patrick Morin font un rapport de leurs comités respectifs.

13. AFFAIRES NOUVELLES

2019-09-189

13.2 SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE POUR LA DÉFENSE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploitation minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de 96M \$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic soutienne la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Marc-André Boucher demande au conseil si l'asphalte sera réparé sur la 6^e Avenue Est afin d'assurer la sécurité pour les personnes qui circulent en quadriporteur ou à pied. Le directeur des travaux publics l'informe qu'une vérification sera effectuée.

Monsieur Sébastien Gagné, président du Club de patinage artistique désire savoir si le Centre Joachim-Tremblay sera fermé pour toute la saison. Le directeur général l’informe qu’étant donné les travaux à faire et les délais reliés aux différentes demandes que la patinoire du Centre Joachim-Tremblay sera fermée pour toute la saison 2019-2020.

2019-09-190

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Morin et résolu à l’unanimité de lever la séance. Il est 19 h 45.

ADOPTÉ.

Lina Lafrenière
Mairesse

Eric Fournier
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l’article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient et que je n’ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Lina Lafrenière
Mairesse